

ENGLISH SECTION

HAPPENINGS 69 YEARS AGO.

By Count de G... A correspondent of the Statesman has the following to say in describing the battle field of Cerro Gordo: "I never desire to visit another such field after battle...."

"The gorge was choked up with the bodies of the flower of the Mexican army. The wolf-dog and the buzzard howled and screamed as I rode by, and the stench was too sickening to endure."

Passing on, we came to the hospital where the badly wounded lay — the Mexican first, and next the Americans. I could not but notice the difference between them. The wounded Mexicans cannot endure fire and pain like the American — quick and impetuous, they will for a moment face danger and death like heroes, but the long tedious hours of sickness or pain or a lasting battle in which men are required to overcome extraordinary artificial and natural obstacles, are too much for them. They have all the blaze of burning shavings, not the lasting fire of the burning coal.

Referring to the paving of Prytania Street, the following extracts from the minutes of the city council of July 19th, 1847, and signed by F. Bouffignys, Mayor, appears: "The work of paving Prytania Street will cost probably \$30,000 and perhaps not more than 300 persons pass over it each day from Jackson Street — few persons pass on this street who do not reside on it, — etc."

The same council meeting passed the following resolution: That from and after the first of September next, all omnibuses running in or through the city of Lafayette, shall be requested to have numbers placed on them, according to an ordinance of the General Council of the City of New Orleans, and an act of the Legislature of 1844 — and that all omnibuses, at night, carry lighted lamps; and any failure to comply with this law shall subject the party to fine, etc.

An advertisement as the following is every day in the daily papers: TEN DOLLARS REWARD!

RUNAWAY from the subscriber, on the morning of the 2nd. inst., a negro girl named Julia, aged about 23, and about five feet in height. She has a light colored skin, of low stature, quite robust, has a pleasant countenance, walks steady, and has two scars below the breast. The above reward will be given to whomsoever will secure her in either of the jails of the city. (signed) C. MAXENT.

REAL ESTATE TRANSFERS.

First District. William C. Soria to John Soria, interest etc., in and to 6 lots, South Peters, Girod, Lafayette and Commerce, \$10,000 — Janin. Herbert M. Hein to John T. Holmes, portion, Lee Circle, St. Charles, St. Joseph and Camp, \$9325 — Dreyfous. George U. Borde to Fraternal Home Association, portion Canal, Liberty, Gasquet and Howard, \$20,000 — Beary. Mrs. Clara Bender to Caroline Elizabeth Bender, lot, Gravier, Perdido, White and Dupre, \$1094.06 — Parsons. Paul Chretien et al to Dan L. Rose, portion, Cleveland, Palmyra, Roman and Derbigny, \$1800 — Denechaud.

Second District. Paul Chretien et al. to Nicholas Luchetich, lot, Dumaine, Johnson, St. Ann and Galvez, \$1000 — Denechaud. Same to Catherine Luchetich, portion, Prieur, Dumaine, Roman and St. Philip, \$2760 — Denechaud. Same to P. V. Gale, lot, Hospital, Ursulines, Galvez and Johnson, \$1725 — Denechaud. Same to Paul Despauz, lot, Dumaine, Derbigny, Claiborne and St. Ann, \$2000 — Denechaud.

Francois Valentinien et al. to V. Valentinien, interest, etc., in and to lot Chartres, Toulouse, Sud Peters, Royal and Bourbon; lot, St. Ann, Madison, Decatur and Chartres, \$1300 — Legier. Anthony Vizzini to Union Home-stead Association, lot, Dumaine, Orleans, Olga and Roosevelt Place, \$4250 — Gurley. Purchaser to Miss Irma A. Victor, same property, \$4250 — Gurley.

Third District. Victor Bentrux to Henry Frete, 2 lots, White, Broad, O'Rielley and Castiglione and St. Bernard Ave., \$978.70 — Formento. Sidney E. Rousseau to Gillie Bourque, lot, St. Roch, Miro, Galvez and Spain, \$1400 — Ellis. Sol. J. Drapekin to Fignace & Realty Co. of Louisiana, 4 lots, France, Leaps, Grant and Johnson, \$1000 — Rousseau.

Paul Chretien et al. to Mrs. Peter F. (Hédenburg, portion, Montegut, Villere, Felicianna and Robertson; lot, Marais, Felicianna, Clouet and Urquhart, \$2025 — Denechaud. Mrs. Peter F. Oldenburg to Villa Louise Orthon, portion Montegut, Villere, Felicianna and Robertson, \$4000 — Denechaud.

Fourth District. John Bonn to Gasper Trapani, lot, Jackson, Philip, Liberty and Franklin, \$1300 — Denechaud. Mrs. Pierre Lacaze to Mrs. Marie Louise Duffy, lot Eighth, Camp, Magazine and Ninth, \$3600 — Dreyfous.

Fifth District. Joseph A. Blythe to Max A. Mayer 3 lots, Paul, Oliver, Paysse and Rankins, \$90 — Private. Same to Joseph C. Vaglia, 5 lots, Adam, Bisson, E. Canal and Sts., \$150 — Private.

Sixth District. Ernest A. White to David E. Phillips 5 lots, Cadiz, Valence, Magnolia and Robertson, \$3000 — Dreyfous. N. O. Realty and Investment Co. to Frank Seeling, 2 lots, Lopez, Salcedo, Marshall and Williams, \$750 — Ellis. Seventh District. Baldasare Gagliano to Frank Gagliano, 2 lots, Spruce, Leonidas, Monroe and Cohn, \$1200 — Formento. Samuel Madison to Frank Gagliano, lot, Olin, Monroe, Spruce and Leonidas, \$600 — Formento. Mrs. Catherine Bordes to Mrs. Louis Bordes, 6 lots, Carrollton avenue, Dublin, Nelson and Apple, \$1010 — Deibel.

MORTGAGES. Peter Manale to A. Latino, \$1200, lot, Seguin, Aliz, Bouny and Pelican avenue — Montgomery. Mrs. Widow J. J. Gondolf to Simon J. Roems, \$500, 3 lots, State, Magazine, Constance and Hurstville line — Deibel. Abraham Goodman to F. B. Twomey, \$1800, portion, Roman, Perdido, Poydras and Claiborne — Dreyfous. Mrs. Wm. W. Copelin to Geo. B. Smart, \$225, 3 lots, Tricou, Delery, Roman and Derbigny — Montgomery. Chas. P. Durneyer to Jos. Lautenschlaeger, \$800, portion, Robert, Constance, Magazine and Soniat — Weil. Morris Sazer to Frank B. Twomey, \$4400, 2 lots, Spruce, Panola, Short and Fern — Dreyfous. James L. Bradford to D. E. H. Chaffe, \$2000, 10 lots, Napoleon avenue, Jena, Annunciation and Laurel — Gurley. Antonio Selafani to E. L. Weil, \$2000, lot Dumaine, St. Ann, Royal and Chartres — Lautenschlaeger.

Fourth District.

John Bonn to Gasper Trapani, lot, Jackson, Philip, Liberty and Franklin, \$1300 — Denechaud. Mrs. Pierre Lacaze to Mrs. Marie Louise Duffy, lot Eighth, Camp, Magazine and Ninth, \$3600 — Dreyfous.

Fifth District. Joseph A. Blythe to Max A. Mayer 3 lots, Paul, Oliver, Paysse and Rankins, \$90 — Private. Same to Joseph C. Vaglia, 5 lots, Adam, Bisson, E. Canal and Sts., \$150 — Private.

Sixth District. Ernest A. White to David E. Phillips 5 lots, Cadiz, Valence, Magnolia and Robertson, \$3000 — Dreyfous. N. O. Realty and Investment Co. to Frank Seeling, 2 lots, Lopez, Salcedo, Marshall and Williams, \$750 — Ellis.

Seventh District. Baldasare Gagliano to Frank Gagliano, 2 lots, Spruce, Leonidas, Monroe and Cohn, \$1200 — Formento. Samuel Madison to Frank Gagliano, lot, Olin, Monroe, Spruce and Leonidas, \$600 — Formento.

Mrs. Catherine Bordes to Mrs. Louis Bordes, 6 lots, Carrollton avenue, Dublin, Nelson and Apple, \$1010 — Deibel.

MORTGAGES. Peter Manale to A. Latino, \$1200, lot, Seguin, Aliz, Bouny and Pelican avenue — Montgomery. Mrs. Widow J. J. Gondolf to Simon J. Roems, \$500, 3 lots, State, Magazine, Constance and Hurstville line — Deibel.

Abraham Goodman to F. B. Twomey, \$1800, portion, Roman, Perdido, Poydras and Claiborne — Dreyfous. Mrs. Wm. W. Copelin to Geo. B. Smart, \$225, 3 lots, Tricou, Delery, Roman and Derbigny — Montgomery. Chas. P. Durneyer to Jos. Lautenschlaeger, \$800, portion, Robert, Constance, Magazine and Soniat — Weil. Morris Sazer to Frank B. Twomey, \$4400, 2 lots, Spruce, Panola, Short and Fern — Dreyfous.

James L. Bradford to D. E. H. Chaffe, \$2000, 10 lots, Napoleon avenue, Jena, Annunciation and Laurel — Gurley. Antonio Selafani to E. L. Weil, \$2000, lot Dumaine, St. Ann, Royal and Chartres — Lautenschlaeger.

Aids in Marketing. The department is helping the farmer to market his crops by placing at his disposal a knowledge of existing methods and means, existing conditions on the large markets, information as to demand and preferences, available supply and crop forecasts.

As it often is not practicable to deal directly with the individual farmer, aid and encouragement is given to organizations among farmers whenever conditions warrant in order that a responsible center may be created for communication with the Department of Agriculture. The Office of Markets and Rural Organization was created in the department especially for this double work. Extensive investigations have been necessary in order that this knowledge be unbiased and as accurate as possible. The information is distributed to the farmers and their associations by means of direct telegraphic service for the cost of the messages in the case of certain perishables, by extensive news releases through the public press, by means of bulletins and other publications, by means of addresses at meetings and classes, through the county agent system and by other direct demonstrations.

In other words, the aim of the department in the work of marketing at present is to help the farmer to help himself intelligently and profitably.

COMMERCIAL. Spot Cotton.

New Orleans Middling, 13.05. Orleans, 12.70. Little Rock, 12.50. Mobile, 13.00. Montgomery, 12.00. Savannah, 12.00. Memphis, 12.15.

FINANCIAL. Bonds.

Street Railroads— Bid. Asked. American Cities 5-8 97 1/2 97 1/2. Birmingham Ry. gen. ref. 4 1/2 90 85 1/2. N. O. City & R. gen. 10 1/2 98. N. O. Ry. and L. Co. 4 1/2 84 1/2 85 1/2.

State and City — Premium Bonds 90. City 4 1/2 97 1/2 98. Public Improvement, 1920 67 1/2 68 1/2. Public Improvement, new 92 1/2 93 1/2.

FREE. We aid all who apply. If you want help—if you want employment—call upon your Postmaster for postage-free blanks. Fill out and forward same to us. We will strive to fill your wants. Address: Distributor, Branch, U. S. Immigration Service, New Orleans, La.

DES POURPARLERS DIPLOMATIQUES

Suite de la 1ère page

malheureux soldats furent incinérés.

Dépêche spéciale à l'Abel. — Mexico, 7 juillet. — Les troupes du gouvernement de facto ont chassé les bandits de Zapata de Morelos, où Zapata avait établi sa base depuis longtemps. La manufacture d'armes et de munitions du chef rebelle a été détruite.

Dépêche spéciale à l'Abel. — Brownsville, Texas, 7 juillet. — Le général Bécarr, commandant militaire de Matamoras, a lancé un ordre formel à ses troupes de ne tirer sur les soldats américains que s'ils mettent pied sur le sol du Mexique.

LES EFFETS DE LA TEMPETE

Suite de la 1ère page.

L'eau a envahi la ville et par centaines les femmes et les enfants quittaient les régions inondées. L'eau a inondé les quartiers du commerce, et il a été impossible aux commerçants de protéger leurs propriétés. On estime que les dégâts causés par la tempête dépassent 1,000,000 de dollars; la station de télégraphie sans fil a été complètement détruite. Dans toute la région côtière de l'Alabama et du Mississippi les pertes sont considérables; de nombreuses morts sont à déplorer et en outre des élevages entiers ont été détruits. En très grand nombre les citadins citadins, gisant sur la côte, ont quitté les plages pour regagner les villes de l'intérieur. Les lignes de chemins de fer suivant la côte se trouvent surmontées, et les convois qui circulent encore sont obligés de rouler dans l'eau. Les services sont généralement interrompus et ne desservent qu'un réseau régional.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI

Suite de la 1ère page.

Switch, a été très grièvement blessé à coups de fusil par Bob Thompson et Henry Sides. On ignore la cause de la querelle.

Brookhaven, 7 juillet. — Les officiers du troisième régiment de la garde nationale de l'Illinois, qui ont passé par Brookhaven, se rendant à la frontière du Mexique, ont déclaré que Brookhaven est la ville la mieux entretenue qu'ils aient vu au cours de leur voyage.

Winona, 7 juillet. — Notre ville attend avec beaucoup d'intérêt la décision du Congrès des Etats-Unis au sujet d'un bill présenté par le congressiste T. U. Sisson, demandant une subvention de cent mille dollars pour la construction d'un édifice fédéral à Winona.

AVIS A NOS ABONNES.

Toujours soucieux de servir nos lecteurs avec ponctualité nous serions très reconnaissants aux personnes qui ne recevraient pas leur journal régulièrement, de nous prévenir au plus vite. Téléphonez Main 3487.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd. Entrepreneurs de Pompes, Funèbres et Embaumements. 1108-1112 RUE NORD REPARIS. PHONE HENLOCK 400.

VAPREUR. Compagnie Générale Transatlantique. LIGNE FRANÇAISE. SERVICE POSTAL RAPIDE. NEW YORK BORDEAUX PARIS. LA TOURNAI. 15 juillet, 3 p. m. LA LAPAYETTE. 22 juillet, 3 p. m. ST. LOUIS. 29 juillet, 3 p. m. P. J. CHIFFOLEAU, AGENT GENERAL DU SUD, 283 rue Constance, Nouvelle-Orléans.

CHENINS DE FER. Une vraie Villégiature Préparée PAR LEZ GULF COAST LINES AGENT DES BILLETS. 229 rue St-Charles.

LE BULLETIN DU JOUR.

Suite de la 1ère page.

ministère qui avait pour programme l'expectative et une neutralité inspirant de la crainte des Austro-Allemands et des Bulgares et de l'attente de la victoire germanique. L'influence allemande n'a fait que s'accroître dans les milieux gouvernementaux d'Athènes. Elle est devenue assez puissante aujourd'hui pour leur faire accepter la plus profonde humiliation. A maintes reprises, le roi Constantin a déclaré qu'il ne voulait pas la guerre avec l'Allemagne, et son état-major n'a pas cessé de manifester sa préférence pour celle-ci. Mais le souverain restant partisan de la neutralité, et son premier ministre affirme qu'il est résolu à n'en sortir d'aucune façon. Libre aux Grecs de ne voir aucun péril pour le pays dans l'occupation de la Macédoine orientale par les Bulgares, alors qu'il y a quelques mois à peine, le roi envoie le pouvoir à M. Venizelos pour avoir envisagé l'éventualité d'un échange du port de Cavalla contre une province grecque de l'Asie Mineure! Que le premier ministre, M. Skouloudis, estime qu'il ne manque pas à la neutralité, qu'il avait promise bienveillamment aux Alliés, en cédant à leurs ennemis des positions stratégiques sur le flanc du camp retranché de Salonique, c'est une question d'appréciation. Mais la sécurité des Français, des Anglais et des Serbes ne saurait dépendre de conceptions du cabinet grec et de la façon dont il interprète ses devoirs. Devant une situation de fait sans précédent, les Alliés n'ont qu'à poursuivre leur voie, sans autre guide que le but qu'ils visent et qui répond du reste aux intérêts de l'hellénisme continental.

Entraînés par une politique paradoxale, les gouvernants d'Athènes ont perdu la faculté de juger et ils glissent sur la pente, poussés par les influences germanophiles jusqu'à oublier les conditions même de l'existence du royaume. En 1827, au lendemain de la bataille de Navarin, la France, l'Angleterre et la Russie garantirent à la Grèce l'affranchie existence libre, garantie à laquelle les gouvernements de Berlin et de Vienne refusèrent d'ailleurs leur adhésion. Elles achevèrent leur œuvre par le traité du 3 février 1830, qui consacra l'indépendance du nouvel Etat. Enfin, le traité de Londres de 1832 aplaît les premières difficultés du royaume, en stipulant par son article 3 que "la Grèce, sous la souveraineté du prince Guillaume de Danemark (le roi Georges) et la garantie des trois cours, "forme un état monarchique, indépendant, constitutionnel". L'Angleterre faisait don, en même temps, à la Grèce des Iles Ionniennes, compris dans la même garantie. C'est ce pacte fondamental que les gouvernants d'Athènes méconnaissent lorsqu'ils faussent la Constitution et ouvrent à l'ennemi héréditaire, aux alliés des Turcs, les frontières du pays que la France, l'Angleterre et la Russie ont pris l'engagement de défendre, même en y envoyant des troupes d'un commun accord, ainsi que le stipule l'article 8 du traité du 3 février 1830. Au milieu d'une situation comme celle qui règne en Grèce, le présent ne peut pas s'isoler du passé. Les Grecs, par la politique de leur roi, sont voués à l'insure sans action et à la diminution sans espoir. Quelle que soit la marche des événements, ils ne peuvent plus en être que les témoins et les victimes.

La Lumière dans les Ténèbres.

De timides protestations semblent s'élever en ce moment-ci en Allemagne contre les responsabilités de la guerre actuelle. Le professeur Forster a été le premier à protester contre ses compatriotes qui ont déclaré la guerre et qui l'on menée avec la barbarie constatée en Belgique. C'est aujourd'hui un romancier en renom, Edouard Stillebauer qui publie un roman "Inferno", à Bale, M. Stillebauer, qui est né à Francfort, et qui a publié plusieurs volumes ayant obtenu du succès, parle dans "l'inferno", "l'Enfer", de la guerre d'aujourd'hui qu'il représente longuement préparé par l'Etat-Major allemand pour frapper un grand coup et terroriser les peuples. Il montre la Belgique mise à feu et à sang au mépris de toutes les lois humaines, et la ruée sur la France. Son action, qui se déroule au milieu des combats, est une protestation d'une conscience révoltée contre les atrocités de ses compatriotes.

AMUSEMENTS. Mlle Anna Vecchini, Soprano Soliste d'Opéra, Chaque Soir au ROYAL CAFÉ, Hôtel Cosmopolitan.

F. A. BRUNET. HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER. 215 RUE ROYALE. Phone MOULIER 4200. La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans. Les ordres de la campagne sont sollicités.

PAUL GELPI & FILS AGENTS. 227 Rue Decatur. Nouvelle-Orléans. En faisant vos commandes mentionnez l'Abel.

Les Spécialités Du Magasin Holmes Marchandises de Premier Choix Assortiments Complets Prix satisfaisants au Public et à nous-mêmes Service exact de ventes, de livraisons, et de commandes par la Poste Notre but est de mériter la confiance absolue du public D. H. HOLMES CO. LIMITED. Paris, New-York, Londres, Berlin, Vienne, etc. En faisant vos commandes mentionnez l'Abel.

D. MERCIER'S SONS Les marchands renommés par sa modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales. Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants. Le Magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et ferme le dimanche. Cote des rues Dauphine et Bienville, à deux blocs de la rue du Canal. 2ème District. En faisant vos commandes mentionnez l'Abel.

ASSUREZ VOS DENTS Meilleur que le dentifrice dont vous vous servez maintenant. VIVAUBOUS. Pour recevoir un grand tube d'essai de cette pâte dentifrice, écrivez en lettres claires, en français, le nom de votre fournisseur à Vivaubous, Dept. 4, Times Building, New York, N. Y., U. S. A.

Le Temps BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL. Observations prises vendredi à 8 heures du soir. NAMED 8 juillet 1916. Prédiction pour la Nouvelle-Orléans et les environs — Beau temps samedi; vents de l'ouest. Pour la Louisiane — Temps couvert samedi; beau temps dimanche. TEMPERATURE. La température d'hier à la Nouvelle-Orléans, suivant le thermographe du bureau météorologique des Etats-Unis, sur le toit de la nouvelle bâtisse de la Poste, était comme suit: 7 a. m. 81. 9 a. m. 82. 11 a. m. 82. 1 p. m. 82. 3 p. m. 82. 5 p. m. 82. Le tableau suivant donne le temps pour la journée du 7 juillet, à la Nouvelle-Orléans: 7 a. m. 80. 9 a. m. 80. 11 a. m. 81. 1 p. m. 81. 3 p. m. 81. 5 p. m. 81.

VENTES AUX ENCHERES. PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une propriété hypothéquée de valeur dans le Sixième District, dans l'affaire ci-dessus le numéro municipal 1122 rue Valence. Greater New Orleans Home-stead Association vs. James P. Hoffman. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 116,859 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 août 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Trois certains lots de terre, situés dans l'Etat de Louisiane et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, désignés comme suit: Parcelle No. 203, borné par les rues Valence, Collin, Chartier et Bourbon, désignés comme suit: Nos. 17 et 18, les dix lots situés entre Union et Gravier, dans le